

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DU MONT-BLANC

SERVICE DE GESTION DES DECHETS



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Le service de gestion des déchets représente plus de la moitié des effectifs de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Celle-ci assure à la population du territoire un service qui doit répondre aux fortes attentes tout en mobilisant de manière optimale les moyens humains et matériel dont elle dispose.

En 2016, **l'étude d'optimisation** du service a abouti à la mise en œuvre de solutions concrètes pour aller plus loin dans la réalisation d'économies tout en conservant un service de qualité, basé sur la modernisation et la mise aux normes des installations. Un **budget annexe** a été créé afin de suivre encore plus finement les effets des actions entreprises sur les prochaines années.

En parallèle de l'optimisation des tournées, les trois marchés de gestion des déchèteries ont été mutualisés permettant une économie annuelle de 300 000 euros. Ces baisses de charges assurent une capacité **d'investissement** pour l'amélioration du service : mise en place de garde-corps et stockage des déchets dangereux en déchèteries, 7 nouveaux points de tri sélectif en conteneurs semi-enterrés ainsi que 8 points redimensionnés. La CCPMB poursuit également ses efforts en matière de **gestion du personnel**.

Concernant les quantités de déchets collectés, les ordures ménagères continuent d'observer une légère baisse et les tonnages de verre augmentent. Néanmoins, dans le même temps le tonnage d'emballages ménagers recyclables diminue. Ces performances sont directement impactées par la fréquentation touristique, c'est pourquoi il est nécessaire de poursuivre les efforts pour que le tri des déchets soit l'affaire de tous, locaux comme touristes, en apportant un service adapté.

A ce titre, la CCPMB a renforcé sa collaboration avec le SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui se charge de la communication auprès des habitants du territoire. La CCPMB a également souhaité lui confier le soin d'une démarche concertée avec les autres collectivités membres du syndicat pour l'élaboration du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**. Cette démarche permet de définir les actions à mettre en œuvre pour la réduction des déchets et l'augmentation de leur part recyclable.

L'année 2016 a également été marquée par la décision forte de mettre en place **un système de contrôle d'accès** par lecture de plaques minéralogiques en **déchèterie** permettant d'instaurer la **facturation des apports professionnels** mais aussi d'éviter les apports de déchets provenant d'autres territoires. En effet, les déchèteries de la CCPMB accueillent deux fois plus de déchets (584 kg/habitants) que le référentiel national en zone touristique (207kg/habitant). Ce projet a donc pour objectif de distinguer de manière précise le service destiné aux ménages et celui mis en place pour les professionnels pour résoudre la surfréquentation des sites et responsabiliser ces derniers sur la gestion de leurs déchets.

LES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE **P.4**

COMPÉTENCE ET ORGANISATION DU SERVICE **P.6**

LES INDICATEURS TECHNIQUES **P.10**

LES INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DÉCHETS **P.19**

LES INDICATEURS FINANCIERS **P.20**

LES OBJECTIFS POUR 2017 **P.28**

Le Rapport d'activité annuel 2016 est édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc 648, chemin des Prés Caton 74190 Passy - 04 50 78 12 10

Directeur de la publication : Georges MORAND

Co-directeur : David BEN SADOUN

Rédaction : Services de la CCPMB

Conception graphique et réalisation : Service Communication - infographie

Crédit Photo : CCPMB

Septembre 2017

JANVIER

- Le 1^{er} janvier : Création du budget annexe dédié au service des Ordures Ménagères.
- Le 27 janvier : Approbation par le Conseil Communautaire du nouveau rythme de lissage des taux de TEOM vers un taux cible unique de 7,75% en 2021 en arrêtant cependant cette évolution à 7,26% en 2018 pour tenir compte des économies réalisées dans le cadre de l'optimisation du service.

FÉVRIER

MARS

- Le 15 mars : **Commission élimination et collecte des déchets ménagers.** Élaboration du programme d'investissement pour l'année 2016 et d'un plan d'actions visant à réduire les points de difficultés rencontrés par les équipes dans la collecte des déchets.
- Au printemps : Réalisation des premiers travaux de compléments de points de tri sélectif des déchets en conteneurs semi-enterrés existants sur les communes de Combloux, Passy et Sallanches.

JUILLET

- Du 21 au 23 juillet : Le Pays du Mont-Blanc a eu l'honneur d'accueillir trois étapes du tour de France ce qui a fortement mobilisé le service de collecte des déchets.

AOÛT

- Le 2 août : Visite de la déchèterie de la Buisse (38) sur le territoire du Pays Voironnais par plusieurs membres de la commission afin d'étudier le fonctionnement d'un système de contrôle d'accès par lecture de plaques minéralogiques.
- Le 24 août : Notification du nouveau marché de gestion des trois déchèteries de Megève, Saint-Gervais et Sallanches attribué au groupement d'entreprise EXCOFFIER/SUEZ permettant un gain de 300 K€.

SEPTEMBRE

- Le 29 septembre : **Commission élimination et collecte des déchets ménagers.** Consacré aux travaux de points de tri sélectif supplémentaires pour l'année 2016, au programme pluriannuel d'investissement et à la prospective financière pour la période 2016-2022 ainsi qu'au système de contrôle d'accès en déchèteries.

AVRIL

- Le 7 avril : Présentation par les cabinets AJBD et CITEXIA des conclusions de l'étude d'optimisation du service déchets au Comité de Pilotage. Cela a permis de lancer un plan d'actions basé principalement sur la mise aux normes ainsi que le contrôle d'accès en déchèteries puis le déploiement de l'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

MAI

- Le 19 mai 2016 : Commission ressources et mutualisation. Étude des effets prévisionnels des actions entreprises en 2016 sur le budget 2017

JUIN

- Le 17 juin : Réunion annuelle du service déchets, qui a permis de présenter les actions de l'étude d'optimisation et d'échanger sur les améliorations à apporter à l'organisation en place.

OCTOBRE

- À l'automne
Début des travaux de mise en place de garde-corps et la création d'un local destiné aux déchets dangereux dans trois déchèteries.
- Réalisation des nouveaux points de tri sélectif des déchets en conteneurs semi-enterrés sur les communes de Passy, Saint-Gervais et Sallanches.

NOVEMBRE

- Le 23 novembre : Validation par le Conseil Communautaire de l'installation d'un contrôle d'accès aux déchèteries par un système de lecture de plaques minéralogiques permettant d'instaurer la facturation des apports professionnels et d'éviter les apports de déchets provenant d'autres territoires.

DÉCEMBRE

- Le 9 décembre : Repas de Noël de la Communauté de Communes, trois agents partant en retraite en 2016 - Jean Arvin-Berod, Didier Legon et Robert Morarau - ont été mis à l'honneur.

LA COMPÉTENCE DÉCHETS

Depuis sa création, le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est dotée de la compétence «Élimination et collecte des déchets ménagers». Elle a été transférée des communes afin de mutualiser les moyens humains et matériels à l'échelle du territoire dans la perspective d'améliorer le service de collecte et de gestion des déchèteries. L'objectif est de concilier nouvelle organisation, maîtrise des coûts de fonctionnement et renforcement de la qualité du service.

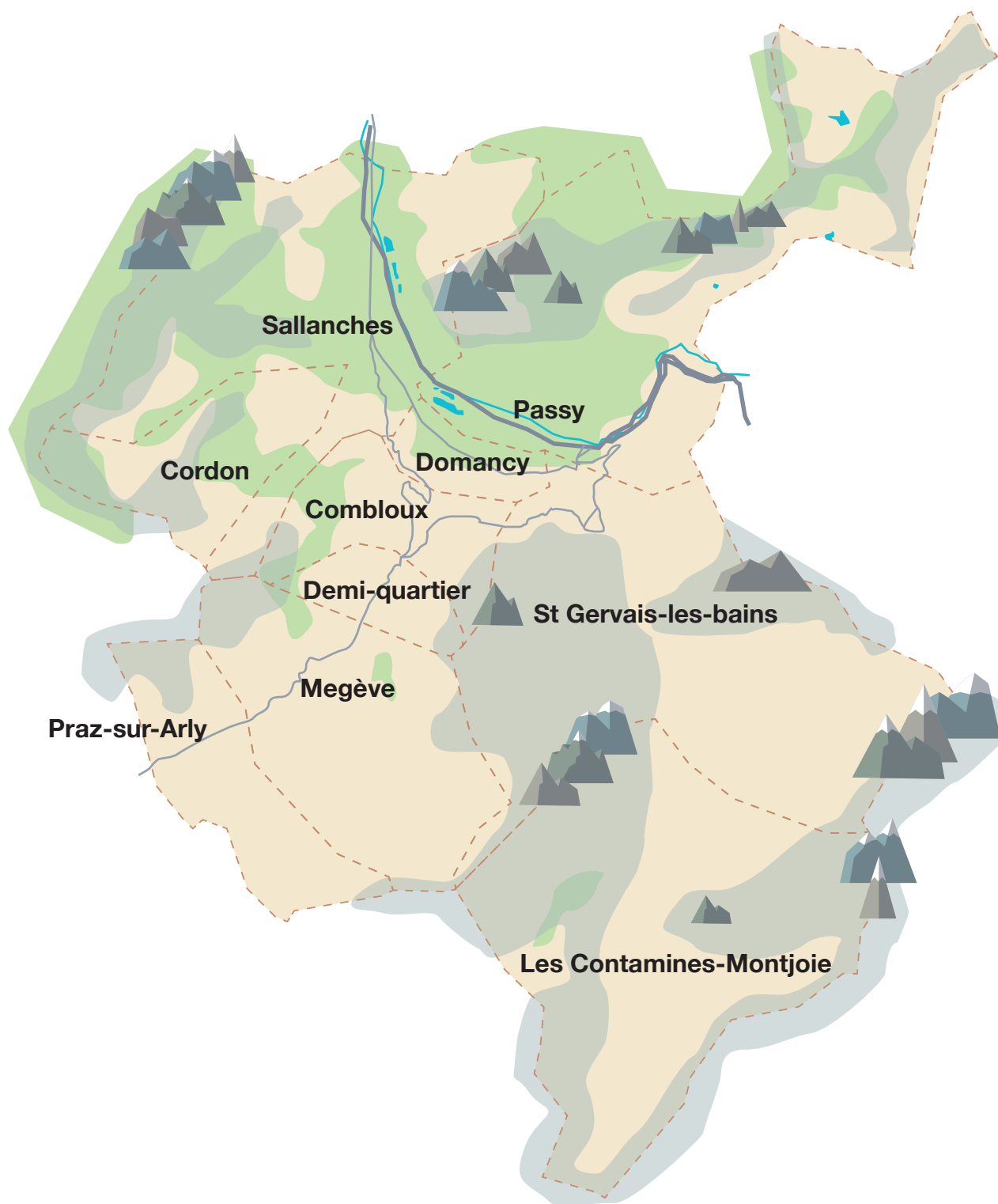
La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc confie la prestation d'élimination au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui regroupe également la CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et la CC du Val d'Arly. Le Syndicat est notamment chargé d'assurer le traitement des ordures ménagères au moyen du centre de valorisation énergétique (CVE) de Passy, la gestion du quai de transfert, le transport, le tri et la valorisation des recyclables, la collecte et la valorisation du verre, l'exploitation de la déchèterie située dans le périmètre de l'usine ou encore la communication et l'information des habitants en matière de gestion des déchets.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc est composée de 10 communes pour une population permanente totale de 44 127 habitants, dont voici la répartition :

RÉPARTITION DES HABITANTS (RECENSEMENT 2011)

Communes	Population	
	Permanente	Dotation Globale de Fonctionnement (Pop permanente + Résidents secondaires)
Combloux	2070	4308
Les Contamines-Montjoie	1119	3014
Cordon	993	1710
Demi-Quartier	951	2164
Domancy	1948	2042
Megève	3313	10 660
Passy	10 958	11 435
Praz-sur-Arly	1291	3421
Saint-Gervais	5551	11 330
Sallanches	15 853	16 829
CCPMB	44 127	66 913

L'année 2016 a été marquée par le lancement d'un plan d'actions ambitieux visant à atteindre un objectif de baisse des charges de fonctionnement tout en modernisant le service.



ORGANISATION DU SERVICE

— Les moyens humains

CONSTITUTION DU SERVICE DÉCHET EN 2016

Fonction	Grade	Missions principales	Effectif
Responsable du service des déchets	Catégorie A	Gestion du service (Technique, RH, finances)	1 (100 %)
Responsable administrative	Catégorie B	Suivi budgétaire, comptable et administratif	1 (70 %)
Responsables d'exploitation	Catégorie C	Gestion des équipes, suivi technique	2 (100 %)
Chauffeurs	Catégorie C	Conduite des véhicules, remontées d'informations	13 (100 %)
Ripeurs	Catégorie C	Chargement des bacs, nettoyage des équipements	10 (100 %)
Agents de déchèteries (Megève)	Catégorie C	Accueil et information des usagers, entretien du site, dépannages chauffeurs, ripeurs	3 (100 %)
Agent polyvalent	Catégorie C	Entretien technique, maintenance des équipements	1 (100 %)
Saisonniers	Contractuels	Renfort saisons touristiques	3 (6 agents / 6 mois)*

* Conformément à la délibération 125/2013 du 11 décembre 2013

Depuis 2015, les équipes de collecte sont organisées sur **trois lieux de prise de poste** :

- Les équipes basées à la **déchèterie à Megève** collectent Megève, Demi-Quartier et Praz-sur-Arly
- Les équipes basées au **Centre Technique Municipal à Sallanches** interviennent à Combloux, Cordon et Domancy
- Les équipes basées au **Centre technique Communal à Passy** circulent aussi à Sallanches, Domancy, Praz-sur-Arly mais également à Saint-Gervais et aux Contamines-Montjoie.

En 2016, les conventions pour les prestations d'entretien des véhicules de collecte, leur stationnement ainsi que la réalisation de ramassages nécessitant des moyens matériels spécifiques (centre-ville de Megève), perdurent avec les communes de Megève, Passy et Sallanches.

Des accidents et arrêts de travail imposent des adaptations permanentes de l'organisation du service. À chaque embauche, les consignes de sécurité sont rappelées. Les accidents de travail ont été présentés en Commission technique.

712 jours d'arrêt, dont 1 arrêt longue durée (365 j), représentent 9,2% du temps de travail.

5 accidents du travail ayant entraîné 41 jours d'arrêt

2 agent ont eu 217 jours cumulés d'arrêt de travail (opération dans l'année)

13 agents ont eu une moyenne de 10 jours d'arrêt maladie

27 agents n'ont eu aucun arrêt maladie

— Les moyens matériels

Les installations de pré-collecte

Le territoire de la Communauté de Communes possède des équipements très variés (types, systèmes de préhension) ce qui nécessite une organisation complexe de la collecte et constitue un frein à l'optimisation.

	Nombre de points de collecte	Cabanes Mazots	Bacs roulants	Colonnes aériennes	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés	Points vrac
Combloux	21				73 ↗+2		
Les Contamines-Montjoie	96 ↘-1	46	448 ↘-3				
Cordon	6				25		
Demi-Quartier	19 ↘-1	17 ↘-1	112 ↘-3	4			
Domancy	17 ↘-1	10 ↘-1	16 ↘-3	10	23 ↗+1	4	
Megève	136 ↘-1	128 ↘-1	809 ↘-5	18 ↗+2			↘-2
Passy	151 ↘-30	1	204 ↘-100	128 ↗+25	117 ↗+6		
Praz-sur-Arly	32	26	122	61			
Saint-Gervais	198 ↘-20	22 ↘-1	244 ↘-30	18 ↘-2	104 ↗+24	15 ↗+6	23 ↘-10
Sallanches	148 ↘-22		142 ↘-30	3	258 ↗+15	21	30 ↘-10
CCPMB	824 ↘-76	250 ↘-1	2 097 ↘-174	242 ↗+25	600 ↗+28	40 ↗+6	53 ↘-22
50% DES POINTS DE TRI SÉLECTIF EN APPORT VOLONTAIRE							
Le passage en point d'apport volontaire permet de remplacer les BOM par des camions grue							

Les véhicules

En 2016, le service de collecte des déchets dispose de **dix véhicules** de collecte - **un de moins** qu'au moment du transfert de compétence en 2013 - de 5,6 ans d'âge moyen. **Les deux plus anciens sont utilisés en saison hivernale** et en remplacement des immobilisations.

VÉHICULES DE COLLECTE DES DÉCHETS 2016

Secteur	Garage	Véhicules	Immatriculation	Mise en circulation	Type	Âge	
Val d'Arly : <i>Demi-Quartier, Megève, Praz-sur-Arly</i>	Megève	MAN	DR 711 EQ	2015	BOM	1 an	en hiver
		Renault	8854 ZL 74	2008	BOM	8 ans	
		MAN	6393 XY 74	2004	BOM	12 ans	
Plaine : <i>Combloux, Cordon, Domancy, Passy, Sallanches</i>	Sallanches	MAN	DS 515 JY	2015	GRUE	1 an	en hiver
		Renault	CN 313 PH	2013	GRUE	3 ans	
		Renault	7773 YS 74	2006	GRUE	10 ans	
	Passy	Iveco	CH 580 YT	2012	GRUE	4 ans	
		Mercedes	9660 ZQ 74	2009	BOM	7 ans	
Val Montjoie : <i>Les Contamines-Montjoie, Saint-Gervais</i>	Passy	MAN	DR 945 ES	2015	BOM	1 an	
		Mercedes	9601 ZF 74	2007	BOM	9 ans	

LA COLLECTE DES DÉCHETS

Organisation générale

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc assure la collecte en **régie intercommunale**, à l'exception des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens situés sur la commune de Saint-Gervais. Cette dernière est réalisée par la société TRIGENIUM dans le cadre d'un marché de prestation de service renouvelé en 2016 pour une durée d'**un an reconductible** jusqu'au 31 décembre 2018. Les déchèteries sont **gérées par des prestataires**, à l'exception de Megève.

		Ordures ménagères recyclables		Verre		Emballages et papiers en mélange		Déchèteries			
Organisation		PDR	AV	PDR	AV	PDR	AV	Passy	Megève	Saint-Gervais	Sallanches
Collecte	Val d'Arly	Régie		Régie	Presta	Régie		DSP	Régie	Presta	Presta
	Plaine	Régie + Presta				Régie + Presta					
	Val Montjoie	Régie	Presta	Régie		Régie	Presta				
Transport		Presta		Presta		Presta			Presta		
Traitement		DSP									

● Compétence de la CCPMB

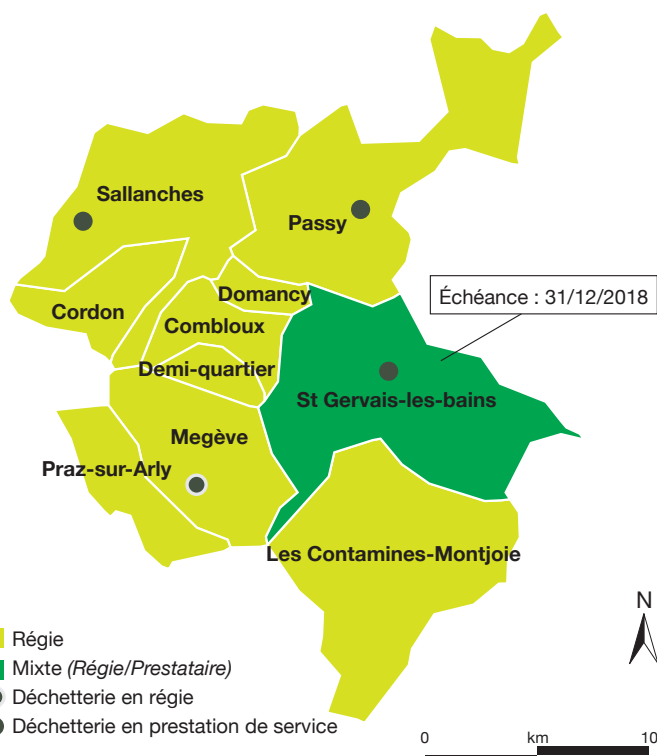
● Compétence du Sitom

● Sans objet

PDR = Point de regroupement (collecte en bacs) cf : 5 et 6 p.9

AV = Apport Volontaire (collecte et colonnes aériennes, semi-enterrées) cf : 1,2,3,4 p.9

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS HORS VERRE (LE 01/01/2016)

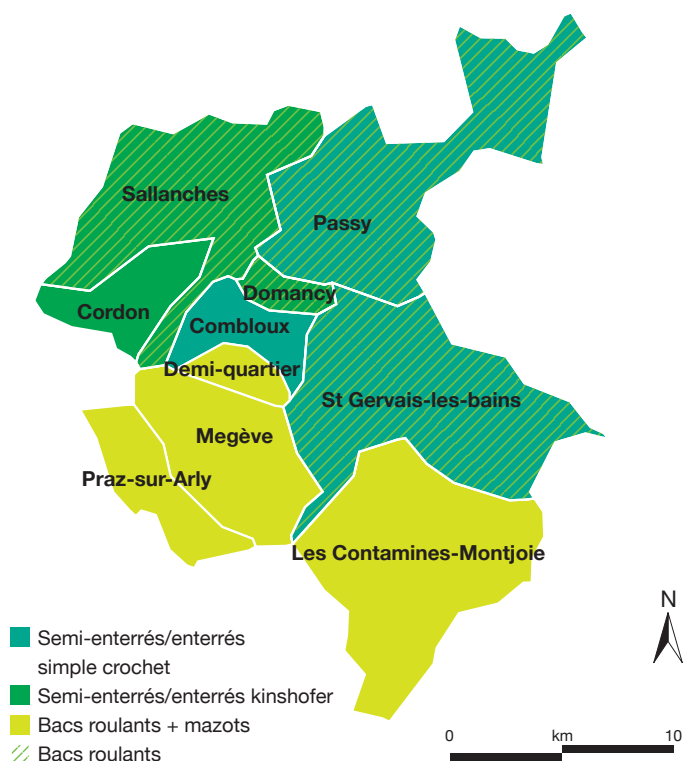


— Les modes de collecte

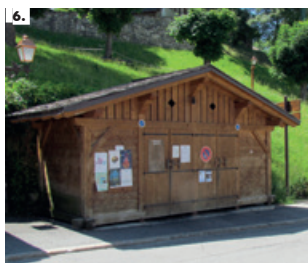
Le matériel de pré-collecte est très hétérogène sur le territoire. Cette diversité des installations entraîne une organisation complexe des circuits de collecte et demeure un **frein à l'optimisation des moyens humains et matériels**. C'est pourquoi, l'étude d'optimisation finalisée en 2016 prévoit le déploiement des **conteneurs semi-enterrés** afin d'**harmoniser les modes de collecte** et de préhension des conteneurs sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, quatre systèmes de ramassage dominant et se superposent sur les dix communes.

TPOLOGIE DES COLLECTES HORS VERRES (LE 01/01/2016)



Dans l'attente du déploiement des conteneurs semi-enterrés sur l'ensemble du territoire, **une solution transitoire** a pu être expérimentée sur le secteur du **coteau de Passy** par le remplacement de 140 bacs roulants à ordures ménagères par **20 colonnes aériennes**.



1. Conteneurs semi-enterrés - Préhension kinshofer
2. Conteneurs semi-enterrés - Préhension simple crochet
3. Conteneurs enterrés - Préhension kinshofer
4. Conteneurs aériens - Préhension simple crochet
5. Bacs roulants
6. Mazots

— Les fréquences de collecte

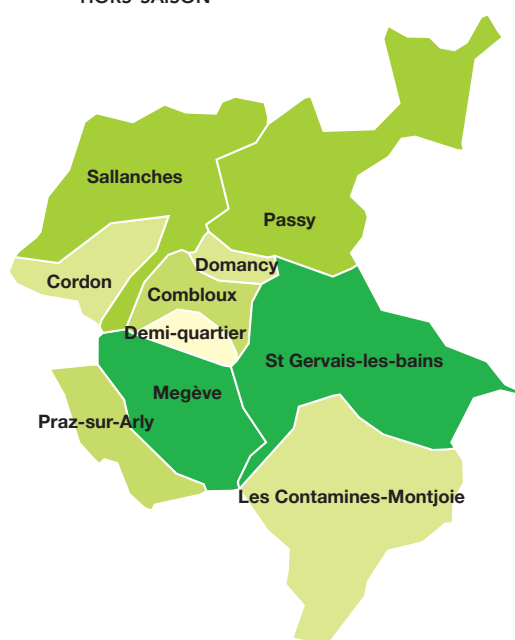
Les fréquences de collecte sont soumises à la forte saisonnalité des stations touristiques. Elles sont donc très variées en haute et basse saison selon le mode de collecte ainsi qu'à la capacité de stockage des équipements de pré-collecte en place selon les communes.

FRÉQUENCES HEBDOMADAIRES DE COLLECTE

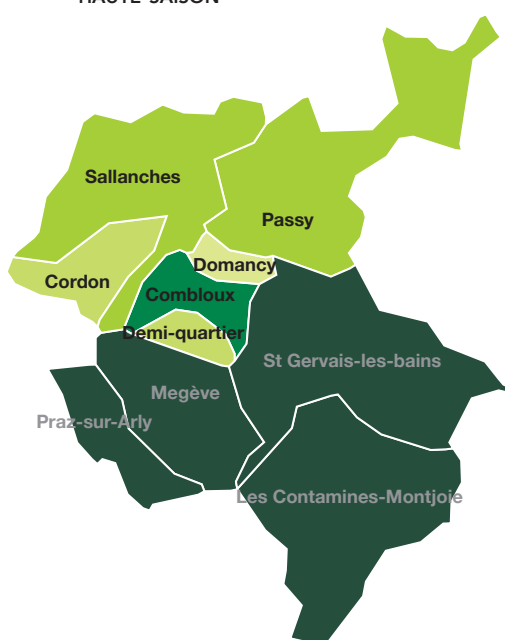
nombre de collectes /semaine : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

HORS SAISON



HAUTE SAISON

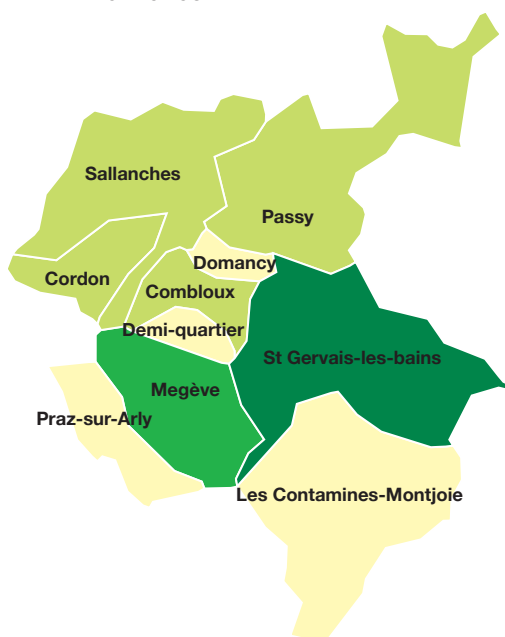


RECYCLABLES SECS HORS VERRE

HORS SAISON



HAUTE SAISON



L'organisation des tournées

La collecte est organisée en 3 postes sur 5 ou 6 jours (du lundi au vendredi et samedi ou dimanche selon les cas). Les postes suivent les horaires suivants :

- Matin : de 5h00 à 12h00 ou de 6h00 à 13h00
- Après-midi : de 12h00 à 19h
- Nuit : de 20h00 à 01h50 (sur 6 jours) ou de 20h00 à 3h00 (sur 5 jours)

On distingue 3 périodes différentes dans l'année en raison des variations de tonnage dues à l'activité touristique. L'organisation de la collecte varie en fonction

- La période hivernale, de mi-décembre à fin avril, est la plus chargée.
- La période estivale, de mi-juillet à fin août, connaît aussi une forte variation des tonnages.
- Le reste de l'année est appelé période hors saison.

NOMBRE DE TOURNÉES PAR SEMAINE SELON LE FLUX, LE TYPE DE VÉHICULES, LE SECTEUR ET LA SAISON

		HIVER			ÉTÉ			HORS SAISON		
		BOM*	GRUE	TOTAL	BOM*	GRUE	TOTAL	BOM*	GRUE	TOTAL
NB de véhicules		6	4	10	5	4	9	5	4	9
Plaine		1	4	5	1	4	5	1	4	5
Val d'Arly		3	0	3	2	0	2	2	0	2
Val Montjoie		2	0	2	2	0	2	2	0	2
Nombre de tournées par semaine	Ordures Ménagères	36	19	55	23	19	42	19	16	35
	Plaine	5	19	24	5	19	24	5	16	21
	Val d'Arly	19	0	19	12	0	12	10	0	10
	Val Montjoie	12	0	12	6	0	6	4	0	4
	Recyclables hors verre	4,5	12	16,5	4	12	16	3	11	14
	Plaine	1	12	13	1	12	13	1	11	12
	Val d'Arly	2,5	0	2,5	2	0	2	1	0	1
	Val Montjoie	1	0	1	1	0	1	1	0	1
	Verre	3,5	0	3,5	3	0	3	2	0	2
	Plaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Val d'Arly	2,5	0	2,5	2	0	2	1	0	1
	Val Montjoie	1	0	1	1	0	1	1	0	1
	TOTAL	44	31	75	30	31	61	24	28	52
	Plaine	6	31	37	6	31	37	6	28	34
	Val d'Arly	24	0	24	16	0	16	12	0	12
	Val Montjoie	14	0	14	8	0	8	6	0	6

* BOM : Benne à Ordures Ménagères

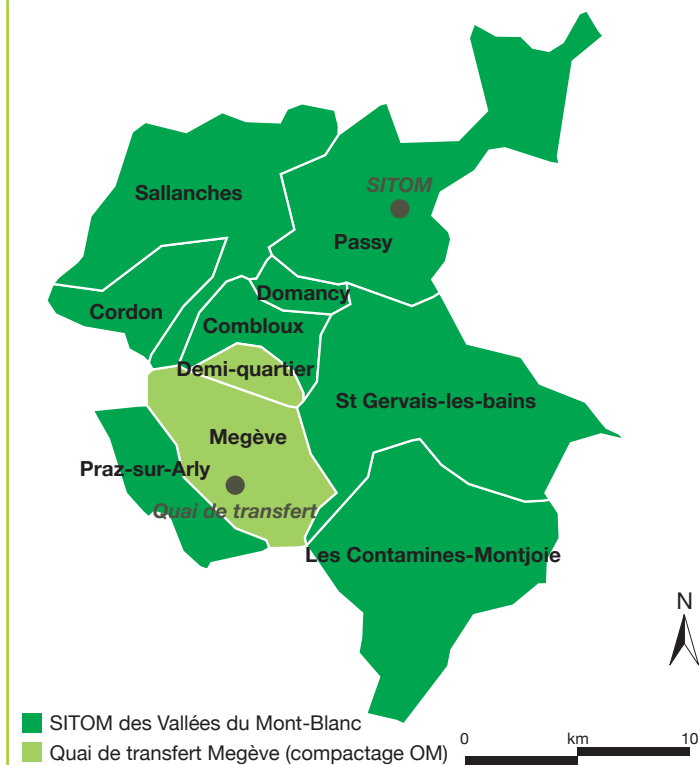
La **période hivernale** et celle qui présente le plus grand nombre de tournées par semaine avec **75 tournées** sur l'ensemble des secteurs, pour l'ensemble des flux et pour les deux modes de collecte. **En été**, ce nombre passe à **61 puis à 52 sur la période hors saison**. Le flux d'ordures ménagères est celui qui subit le plus d'ajustement selon les saisons.

— Les exutoires

Les déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes sont transférés sur le site du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à Passy, qui dispose :

- d'un Centre de Valorisation Énergétique (CVE),
- d'un quai de compaction et de transfert des déchets recyclables
- d'une plateforme de stockage du verre.

EXUTOIRE DES DÉCHETS COLLECTÉS



Les véhicules de la Communauté de Communes et de la société TRIGENIUM, pour Saint-Gervais et le verre, sont chargés de transférer directement les déchets sur le site de Passy. La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc disposait de plusieurs quais de transfert mais cette organisation est modifiée **en 2016** :

- À la **déchèterie intercommunale de Megève**, les ordures ménagères collectées sur le secteur Val d'Arly étaient compactées puis transférées au SITOM par la société Mont-Blanc Matériaux. Dans le cadre de l'étude d'optimisation, cette installation a été mise à l'arrêt au 31 décembre, les véhicules de collecte du secteur vident directement à l'usine de Passy. En revanche, les bennes d'emballages recyclables et de verre restent en place et sont respectivement transportées par SUEZ et TRIGENIUM.
- **Les deux bennes disposées à Saint-Gervais et aux Contamines** pour stocker le verre collecté en bacs roulant par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc avant transfert par TRIGENIUM ont été supprimées. Les véhicules accèdent directement à la plateforme de stockage de Passy.

Cette réorganisation a permis des économies financières considérables.

Les tonnages

Les **tonnages d'ordures ménagères (OM)** résiduelles, d'emballages ménagers recyclables (CS) et de verre collectés sur le territoire évoluent sur une dynamique semblable à 2015.

0,4 %

d'ordures ménagères en moins

2,8 %

de verre collecté en plus

1,5 %

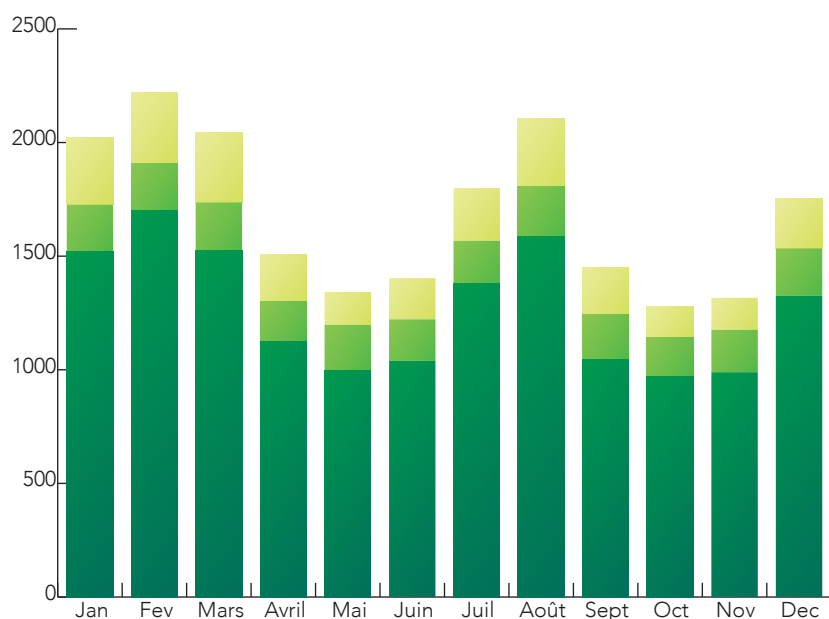
de collecte sélective en moins (contre 1,3 % de plus en 2015)

20 242

Tonnes de déchets collectés sur l'année

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS

■ OM ■ CS ■ Verre



Les **comportements de tri diffèrent selon les saisons et les flux**. En hiver, les touristes fréquentent les stations de sports d'hiver et consommation de l'alcool, faisant augmenter les tonnages de verre. En été, la population touristique est plus sensible à l'environnement et au geste de tri (randonneurs). La consommation de bouteille en verre est vraisemblablement moindre que celle des bouteilles en plastique.

L'organisation de la collecte doit prendre en compte cette saisonnalité et les différences observées selon les flux.

Pour analyser les performances de collecte, il est possible de comparer des ratios basés la population municipale et des valeurs de références nationales en habitat touristique en kg par habitant. Ainsi, la CCPMB présente des ratios de recyclables (verre inclus) élevés par rapport aux moyennes nationales, ce qui s'explique par l'attrait touristique important. Cependant, les performances

de la CCPMB restent supérieures aux moyennes touristiques nationales (moins d'OMR et plus de recyclables), car la population permanente de notre territoire est importante.

Cette analyse révèle, comme les années précédentes, **un tonnages en déchèteries très élevés** qui s'explique par l'accès gratuit et illimité en volume des professionnels et par l'activité économique dynamique sur le territoire.

RATIOS DE COLLECTE PAR FLUX EN 2016

	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs hors verre	Verre	Déchèteries	Total DMA
Tonnages	15 269	2 396	2 606	26 007	46 278
Équivalent en kg/hab Comparaison CCPMB / échelle nationale (zones desservies en Habitat touristique)	 343 T $\neq$ 17%  292 T 	 54 T $\neq$ 43%  38 T 	 58 T $\neq$ 251%  17 T 	 584 T $\neq$ 183%  207 T 	 1039 T $\neq$ 48%  703 T 

LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dispose de quatre déchèteries sur son territoire :

- La gestion du **site de Passy** a été déléguée au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui concède une Délégation de Service Public (DSP) à l'entreprise SET Mont-Blanc, également gestionnaire de l'usine d'incinération des ordures ménagères.
- Concernant les sites de Megève, Saint-Gervais et Sallanches, l'année a été marquée par le renouvellement des marchés transférés par les collectivités précédemment compétentes. Avec l'accord de Monsieur le Sous-Préfet, ils ont été prolongés jusqu'au 31 août. À compter du 1^{er} septembre, cette prestation a été confiée au groupement d'entreprise EXCOFFIER-SUEZ pour :

-la **gestion des trois bas de quai** (transport-traitement) pour trois ans ferme renouvelable deux fois un an

-la **gestion des hauts de quai** (accueil-gardiennage) de Sallanches et Saint-Gervais pour un an renouvelable permettant d'engager la réflexion sur le possible reclassement des agents de collecte en déchèteries (reprise en régie), dans le cadre de la baisse des effectifs liée au déploiement des points de tri sélectif en conteneurs semi-enterrés.

Dans le cadre de ce nouveau marché, les filières de traitement sont multiples pour garantir la meilleure valorisation des déchets

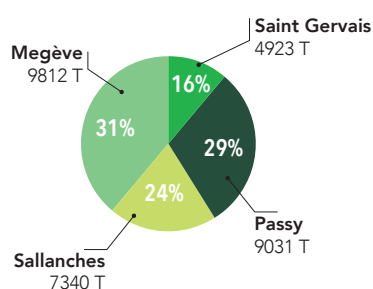


	Traitement	Lieux
Bois	Recyclage panneaux de particules, palettes ou valorisation énergétique en chaufferies	Excoffier Annecy (74) Saviola (Italie) Egger Vosges (88) Chaufferie Idex Energies Annecy (74)
Cartons	Recyclage cartons ou papeterie	Excoffier Sallanches (74)
Déchets verts	Compostage	Compostiere de Savoie Perrignier (74)
Incinérables Encombrants incinérables	Valorisation énergétique Production d'électricité	Sitom Passy (74)
Encombrants non incinérables	Enfouissement Production d'électricité	Suez Satolas (69) et Bonce (38)
Gravats	Réutilisation technique routière	Mabboux Megeve (74)
Métaux	Recyclage métallurgie	Excoffier Groisy (74) Praxy Centre Bourbie Issoire (63)
Plâtre	Recyclage construction	Placoplatre Chambéry (73)
DEEE	Recyclage industrie électronique	Excoffier Villy Le Pelloux (74)
DMS	Recyclage Traitement physico-chimiques Valorisation énergétique	Medista Venissieux (69)

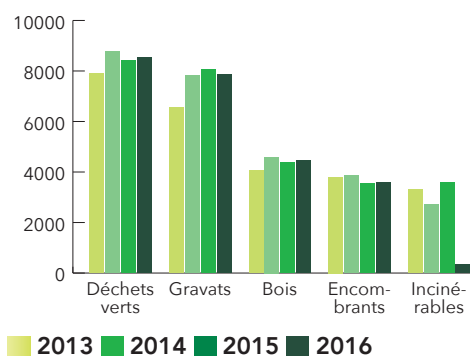
Les flux collectés

Les tonnages de déchets collectés dans les déchèteries ont subi d'importantes augmentations depuis 2013, impactant directement les dépenses liées à la gestion des sites. Depuis 2015, ces volumes tendent à stagner, mettant en évidence la saturation des sites. En 2016, 31 106 tonnes de déchets ont été collectés selon la répartition suivante :

RÉPARTITION DES TONNAGES



ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX FLUX COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES DEPUIS 2013



PRIX PAR TONNE EN €HT

Flux	Coût global CCPMB
Incinérables	156 €
Encombrants	193 €
Déchets verts	106 €
Gravats	60 €
Bois	122 €
Moyenne	127,40 €
Soit de 38 €HT / m³	

Le fonctionnement des quatre déchèteries est fixé par un **règlement unique** précisant notamment les modalités d'accès aux sites, les déchets acceptés et refusés ou encore les précautions à prendre par les usagers. Il prévoit une interdiction d'accès à tout véhicule de plus de 3,5 tonnes. En revanche, l'ensemble des particuliers et des professionnels du territoire de la Communauté de Communes sont acceptés.

L'étude d'optimisation aboutit, fin 2016, à la décision de mettre en place un **système de contrôle d'accès** par lecture de plaques minéralogiques. À la fois pour interdire l'accès des usagers venus des territoires voisins sans accord préalable entre les collectivités et pour facturer les apports de déchets issus des activités professionnelles conformément à la réglementation.

En parallèle, une première tranche de **travaux de mise en conformité** a eu lieu sur les sites de Megève, Saint-Gervais et Sallanches. Ils concernent le stockage des déchets dangereux et la protection des personnes contre les chutes. Ces trois sites sont soumis au régime de l'enregistrement relatif à la réglementation des Installations Classées pour l'Environnement.

— Mise à disposition de locaux

Dans le cadre de ses compétences, le SIVOM du Jaillet avait réalisé en 2003 une déchèterie couverte pour le compte de ses communes adhérentes (Combloux, Demi-Quartier, Megève et Praz-sur-Arly).

Les modalités de fonctionnement prévoyaient que le garage situé au-dessous des zones de stockage des déchets soit réservé uniquement à la commune de Megève qui en assumait l'usage et la charge.

D'un commun accord, la commune et la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc ont décidé de poursuivre cette mise à disposition exclusive du garage. Une convention a été conclue d'en déterminer les conditions et les modalités pour la période 2013-2023. Elle prévoit une refacturation à la commune de Megève des intérêts d'emprunt, des frais de fonctionnement et d'investissement au prorata de la surface utilisée.

LA COMMUNICATION ET LA PRÉVENTION

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a délégué la communication et la prévention en matière de gestion des déchets au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui dispose de 4 ETP pour réaliser ces actions sur le territoire.

Le SITOM dispose de nombreux outils de communication :

- **Communication écrite** : site internet, guide du tri, mémo-tri en plusieurs langues, courrier aux nouveaux habitants, distribution de sacs de tri, et journal, l'Eco des Vallées du Mont Blanc, 2 fois par an (38 000 exemplaires), mise à disposition des articles aux adhérents afin de les intégrer dans leurs bulletins
- **Communication orale** auprès du grand public : manifestations, animations scolaires (école, collèges, lycées), journées portes ouvertes, porte à porte, formation des gardiens de refuge...

Le SITOM a initié une démarche de prévention des déchets en 2009 avec la mise en place d'opérations de compostage individuel puis collectif. Il vend des composteurs aux usagers du territoire et organise des ateliers gratuits pour en apprendre le fonctionnement. Des guides sont également élaborés.

Le SITOM a réalisé en 2012 un premier état des lieux de la prévention, ce qui a permis d'établir le diagnostic du territoire et de définir les actions de prévention à mettre en œuvre.

L'année 2016 a été l'occasion pour la CCPMB, à partir de ce diagnostic, de lancer l'élaboration de son **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** en confiant au SITOM le soin d'une démarche concertée avec l'ensemble des Communautés de Communes membres. Ce document doit aboutir à la mise en œuvre d'actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs de réduction des déchets et de recyclage fixés par la loi de transition énergétique du 17 août 2015.

Le SITOM contribue également à la **communication lors des opérations d'optimisation des circuits de collecte** réalisées par la CCPMB. Il s'agit à la fois de la réalisation d'affiches collées sur les bacs concernés et la distribution de courriers pour la bonne information de la population.



LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères de la Communauté de Communes sont **incinérées au centre de valorisation énergétique** (CVE) du SITOM des Vallées du Mont-Blanc située à Passy (cf Rapport d'activité 2016 du SITOM). Il a été mis en service en 1995 et possède une capacité de 56 250 tonnes (tonnage nominal annuel).

Il accepte les ordures ménagères résiduelles des 3 collectivités adhérentes (CC Pays du Mont-Blanc, CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc, CC du Val d'Arly) les déchets incinérables des déchèteries, des déchets extérieurs en provenance des syndicats à proximité, des déchets d'activités économiques résiduels et des boues et résiduels de stations d'épuration.

Les sous-produits de l'installation sont envoyés dans des installations adaptées : les métaux sont extraits des mâchefers et recyclés, les mâchefers restants sont valorisés en sous-couche routière après maturation, les REFIOM sont stockés en centre de stockage adapté.

— Les déchets issus de la collecte sélective

L'ensemble des matériaux recyclables issus du tri sélectif des déchets du territoire sont **transportés vers le quai de transfert du SITOM des Vallées du Mont-Blanc** à Passy pour être **compactés**. Les recyclables secs hors verre sont ensuite envoyés dans le centre de tri d'Excoffier de Villy-le-Pelloux depuis mars 2014 pour assurer leur valorisation. Le verre est aussi déchargé sur une plate-forme sur le même site pour ensuite être recyclé. (cf Rapport d'activité 2016 du SITOM)

— Les déchets issus des déchèteries

Les filières d'élimination des déchets collectés en déchèteries varient en fonction du prestataire de service qui a en charge leur traitement, comme indiqué précédemment dans la description de la gestion des déchèteries. **L'ensemble des flux sont dirigés vers les filières qui garantissent la meilleure valorisation** ainsi qu'un impact transport le plus réduit possible.

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

— Régie/marchés publics

En 2016, deux marchés publics de prestations viennent compléter la régie intercommunale pour assurer le service :

- **Collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables en point de tri sur la commune de Saint-Gervais.** Cette prestation est confiée à l'entreprise TRIGENIUM pour une durée d'un an renouvelable trois fois jusqu'au 31 décembre 2018. A partir de cette date, il pourra être intéressant d'étudier la reprise en régie de cette collecte dans le cadre du déploiement des points de tri sélectif en conteneurs semi-enterrés et de l'optimisation des moyens humains et matériels du service.
- **Gestion des déchèteries (Megève, Saint-Gervais, Sallanches).** Depuis le 1^{er} septembre 2016, le nouveau marché de gestion des déchèteries a débuté, confié aux d'entreprises EXCOFFIER et SUEZ en groupement. Cette opération a été l'occasion d'une refonte totale du fonctionnement des déchèteries auparavant gérées chacune par un prestataire différent. Cela a conduit à une mutualisation des volumes et à la recherche des filières d'élimination les plus performantes sur le plan environnemental et financier. La gestion des bas de quais (transport, traitement) est attribuée pour une durée de 5 ans alors que l'exploitation des hauts de quais (gardiennage) peut être interrompue chaque année pour une éventuelle reprise en régie. En effet, le déploiement des conteneurs semi-enterrés induit une baisse des besoins en personnel sur la collecte, des postes en déchèteries peuvent être proposés aux agents concernés.

300 K€

de gain à terme grâce à ces modifications

— Principaux postes d'économie

Dans le cadre de **l'étude d'optimisation** réalisée en 2015, un plan d'actions a été élaboré pour atteindre les objectifs d'économies de fonctionnement. L'année 2016 a été l'occasion de lancer plusieurs opérations :

- Pour la collecte :
 - Poursuite du **déploiement de l'apport volontaire** sur les secteurs déjà équipés en partie
 - **Réorganisation des tournées** pour optimiser les moyens humains et matériels
 - **Suppression du compacteur** à Megève et du transfert des ordures ménagères
 - **Remplacement de bacs roulants** à ordures ménagères par des colonnes aériennes sur le coteau de Passy
- Pour les déchèteries :
 - Lancement de la démarche pour la mise en place d'un **contrôle d'accès** pour tous les usagers

- Démarrage des travaux de **mise aux normes** (protection contre les chutes et stockage des déchets dangereux)
- Convention avec des **éco-organismes** : EcoMobilier (meubles usagés) et EcoDDS (déchets dangereux)
- **Facturation des apports des professionnels** en déchèteries.

L'année 2017 permettra de poursuivre le plan d'actions avec un travail important à mener sur les déchèteries.

DÉPENSES ET FINANCEMENT DU SERVICE

— Fiscalité - TEOM

Pour financer le service de collecte des déchets ménagers, la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elle s'organise en onze secteurs correspondants aux 10 communes et Passy qui dispose de deux secteurs pour le prélèvement de la TEOM. La CCPMB a décidé, en 2014, de faire évoluer les différents taux de TEOM des 10 communes sur une période de 8 ans (jusqu'en 2021), pour atteindre un taux unique. Cette démarche vise à répondre à l'obligation légale de lissage des taux de TEOM sur une période ne pouvant excéder 10 ans.

Lors du vote du taux de TEOM, plusieurs informations ont été rappelées :

900 K€

versé au budget annexe des Ordures Ménagères depuis le budget principal

En effet, le taux actuel ne permet toujours pas de financer l'ensemble des charges du service. Avant même le transfert, les communes utilisaient aussi le produit des 4 taxes pour les déchèteries ou tout ou partie des investissements, or seule la TEOM a été transférée à la CCPMB pour le financement de ces charges.

300 K€

d'économies de charges réalisées

conformément à la prévision de 2013, dans le cadre du transfert de la compétence (suppression d'un camion de collecte à Sallanches, réaffectation des agents pour la reprise en régie des collectes de Cordon, Praz-sur-Arly et Domancy, fin des conventions de mise à disposition d'agents communaux pour les remplacements durant les congés ou l'entretien des points de tri sélectif, ou encore renégociation de plusieurs contrats de prestations).

De **nouvelles économies supplémentaires** ont été étudiées. Elles nécessiteront des investissements : développement de l'apport volontaire, optimisation du fonctionnement des déchèteries, ou encore mise en place de la redevance spéciale pour les entreprises. L'étude d'optimisation a permis de déterminer le calendrier des opérations à mener et des gains qui en découlent. La mise en œuvre est prévue dans les trois ans à venir.

Comme cela avait été précisé en 2015, le taux de TEOM nécessaire au bon fonctionnement du service sera **au-delà de 6,75 %, mais inférieur à 7,75%**. Dans cette fourchette, le taux de la CCPMB reste parmi les plus faibles du département.

7,26 %

de taux de TEOM à atteindre en poursuivant la politique d'économies budgétaires et d'optimisation du service

En 2016, le Conseil Communautaire a décidé de faire évoluer le taux moyen de TEOM, vers 7,75% en 2021 (terme de la période de lissage des taux), en arrétant cependant cette évolution à 7,26% en 2018. À cette échéance, le lissage des taux sera révisé afin de tenir compte des économies réalisées grâce aux démarches d'optimisation du coût du service en cours.

LISSAGE DES TAUX (DÉLIBÉRATION DU 27/0/201)

Taux de TEOM (en %)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Combloux	6,45	6,45	6,45	6,49	6,53	6,73	6,93	7,13
Les Contamines-Montjoie	6,59	6,59	6,59	6,61	6,63	6,82	7,00	7,19
Cordon	8,30	8,30	8,30	8,11	7,91	7,89	7,86	7,83
Demi-Quartier	5,50	5,50	5,50	5,66	5,81	6,14	6,46	6,78
Domancy	7,09	7,30	7,30	7,23	7,23	7,32	7,40	7,49
Megève	7,30	5,00	5,00	5,22	5,44	5,82	6,21	6,60
Passy taux plein	11,10	11,10	11,10	10,56	10,01	9,64	9,26	8,88
Passy taux réduit	9,08	9,08	9,08	8,79	8,50	8,37	8,25	8,13
Praz-sur-Arly	8,00	8,00	8,00	7,84	7,75	7,75	7,75	7,75
Saint-Gervais	6,04	6,04	6,04	6,13	6,22	6,47	6,73	6,99
Sallanches	9,08	9,08	7,10	7,06	7,06	7,17	7,29	7,41
CCPMB	7,75	7,16	6,75	6,75	6,76	6,93	7,09	7,26

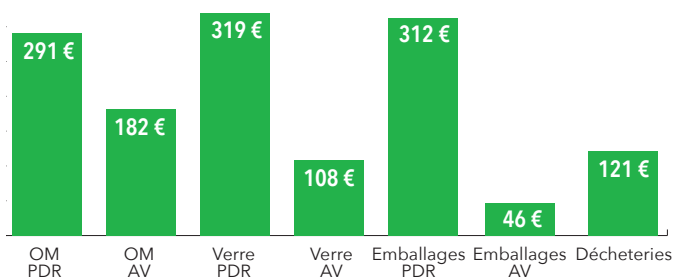
Informations financières : création d'un budget annexe

Depuis 2016, le budget du service déchets est un **budget annexe** soumis aux règles d'équilibre budgétaire. Cette opération est le résultat d'un travail analytique de fond et d'une volonté politique forte de couvrir les dépenses par les recettes propres au service qui sont principalement celles de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM).

D'autres sources de financement sont également importantes comme les soutiens des **éco-organismes** (Eco-Emballages, Eco-systèmes, OCAD3E, Recylum, Eco-Mobilier...), la **revente** de certaines matières collectées en déchèteries ou encore la future **facturation des apports professionnels** en déchèteries.

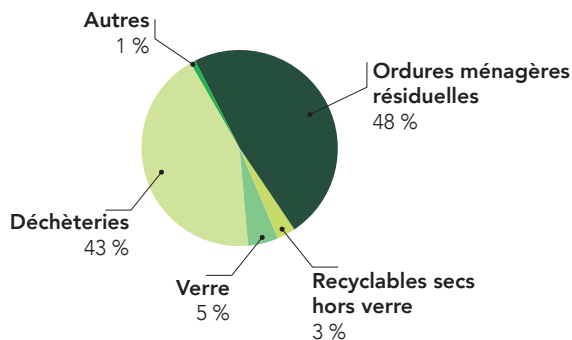
Le service déchets a également possibilité d'instaurer la redevance spéciale qui s'applique aux déchets des activités industrielles et commerciales. Ils sont assimilés aux ordures ménagères lorsqu'ils sont collectés simultanément sans dispositions particulières mais la prise en charge de leur collecte et de leur élimination relève de la responsabilité du professionnel.

COÛT PAR FLUX EN € HT/TONNE



PDR : points de regroupement de bacs AV : Apport volontaire en conteneurs aériens, semi-enterrés ou enterrés. Le coût de collecte en bacs roulants est nettement plus élevé qu'en apport volontaire ce qui confirme la nécessité du déploiement de ce mode de collecte pour réaliser des économies de fonctionnement importantes.

DÉCOMPOSITION DU COÛT PAR FLUX



Budget de fonctionnement

7 948 225 € de dépenses de fonctionnement du service OM (source compte administratif 2016).

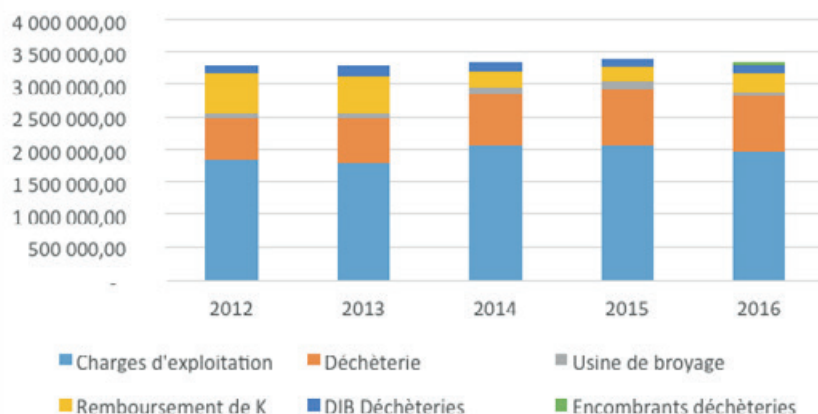
Ces dépenses concernent principalement la participation au SITOM (incinération des ordures ménagères, incinérables de déchèteries, déchèterie de Passy, emprunts) (42%) et les prestations de services pour la gestion des déchèteries ou encore la collecte des déchets (33 %), ainsi que les charges de personnel et frais assimilés (16%).

En 2016, les recettes de fonctionnement du service OM s'élèvent à 8 727 671,91 € (source compte administratif 2016) dont 89 % issus de la TEOM.

779 446 € d'excédent de fonctionnement, ce qui permet le financement d'une partie des investissements.

Les participations au SITOM sont en baisse (-1,3 %) principalement la déchèterie de Passy, l'usine de broyage et les charges d'exploitation de l'usine d'incinération qui restent le principal poste de dépenses sur ce compte (59%).

ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS PAYÉES AU SITOM PAR LA CCPMB (€TTC)



Concernant les **prestations de service**, la majorité des contrats qui se poursuivent observent une augmentation. La baisse des coûts des marchés de gestion des déchèteries débute en fin d'année mais se confirmera en 2017, grâce au nouveau marché qui regroupe l'ensemble des trois sites.

Une action plus spécifique est aussi à mener sur les déchets dangereux dont le tonnage reste en augmentation et les coûts de traitement élevés. La collecte de Saint-Gervais accuse également une **augmentation** liée à la hausse des prix du nouveau marché, un seul prestataire ayant répondu à l'appel d'offre. L'option de la reprise en régie au terme du contrat (fin 2018) est donc une alternative à étudier, en lien avec l'optimisation des tournées des autres secteurs.

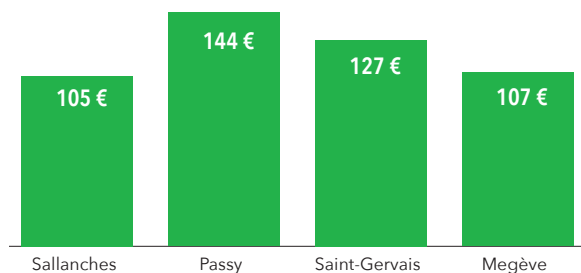
ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DU COMPTE 611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES

	Prestataire	Marché	2013	2014	2015	2016	Évolution 2013/2016
Déchèteries	Trigénium	Déchèterie Saint-Gervais	411 352 €	447 022 €	447 535 €	399 544 €	- 2,87 %
	SITA	Déchèterie Megève (bas de quai)	581 854 €	630 015 €	560 829 €	552 599 €	- 5,03 %
	VALESPACE	Déchèterie polluants Megève	23 178 €	27 923 €	38 335 €	55 532 €	139,58 %
	EXCOFFIER	Déchèterie Sallanches	533 784 €	586 396 €	553 858 €	563 653 €	5,60 %
	GRANULATEX	Benne pneus Saint-Gervais	1 234 €	1265 €	1288 €	Prise en charge financière par la filière	
		Benne pneus Sallanches	1234 €	1265 €	1292 €		
		Benne pneus Megève	1234 €	1265 €	1295 €		
	TOTAL		1 553 870 €			1 571 328 €	1,57 %
Collecte	Trigénium	Collecte Saint-Gervais (PAV)	219 160 €	231 178 €	248 233 €	289 326 €	32,02 %
	SITA	Marché alimentaire Megève	3961 €	6864 €	6864 €	6 535 €	64,97 %
	MBM	Transport OM de Megève au SITOM	39 993 €	49 980 €	46 607 €	45 688 €	14,24 %
	Trigénium	Collecte Domancy (PAV)	20 371 €	8097 €	Reprise en régie		-
	MBM	Marché alimentaire Megève	7513 €	Inclus dans la gestion de la déchèterie			-
	COVED	Collecte OM Domancy	34 001 €	13 518 €	Reprise en régie		-
	T. Pralins	Collecte tri sélectif Cordon	15 504 €	0 €			-
		Collecte OM Cordon	21 579 €	0 €			-
		Collecte tri sélectif Praz-sur-Arly	17 708 €	1512 €			-
		Collecte OM Praz-sur-Arly	70 141 €	4 087 €			-
	CSP	Lavage conteneurs	46 396 €	49 169 €	34 460 €	32 999 €	- 28,87 %
	TOTAL		496 325 €			374 548 €	-37,45 %

— Coûts de gestion des déchèteries

Les déchèteries du territoire de la CCPMB ont un coût de **77 € TTC par habitant** alors que le référentiel national des coûts des collectivités de typologie touristique se situe entre **22 et 40 € TTC par habitant**.

COÛT DES DÉCHÈTERIES EN €TTC / TONNE



Les différences peuvent s'expliquer par une variation des tonnages selon les années par exemple à Passy, le tonnage a été moins important ce qui fait augmenter le coût à la tonne reste aussi conditionné par les charges fixes.

- **Le site de Megève** présente une amplitude horaire importante (de 8h à 18h du lundi au samedi) avec une présence permanente de deux agents. La construction du bâtiment a également nécessité une dépense d'investissement importante. Les emprunts liés à cette construction ont été transférés.
- **La déchèterie de Passy** a également subi des travaux de mise aux normes dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public détenu par le SITOM pour l'usine et la déchèterie.
- **Les sites de Saint-Gervais et Sallanches** n'ont occasionnées aucunes dépenses d'investissement mais des travaux de mise aux normes et de modernisation doivent être envisagés au regard de leur vétusté (construction dans les années 1990).

— Budget d'investissement

713 989 €

de dépenses d'investissement

Ces dépenses ne prennent pas en compte les 458 K€ de restes à réaliser correspondants aux travaux qui ont été soldés en début d'année (points de tri sélectif, fournitures de colonnes aériennes, mise aux normes des déchèteries). Le taux de consommation des crédits d'investissement par rapport au budget primitif est de 92%.

Ces investissements concernent principalement les travaux d'aménagement de points de tri sélectif des déchets en conteneurs semi-enterrés pour un montant total de 457 000 € contre 153 000 € en 2015 (pour 14 réalisations).

PROGRAMME DE TRAVAUX 2016

Combloux	Diekholzen	Complément	1	7 362 €
Combloux	Les Brons	Complément*	2	12 961 €
Domancy	Chef-Lieu	Complément	1	12 329 €
Passy	Champlan	Complément	1	12 037 €
Passy	Plaine-Joux	Complément	1	12 228 €
Passy	Les Plagnes	Création	4	50 714 €
Sallanches	Rue du Général de Gaulle - Éco-Stade	Complément (<i>matériel en stock</i>)	1	5 340 €
Sallanches	Route de Cusin	Complément	2	26 160 €
Sallanches	Pré de Foire	Remplacement	4	29 846 €
Sallanches	Route du Verney	Complément	1	11 907 €
Sallanches	Quai de Warens Bas	Création*	6	57 463 €
Sallanches	Rue de Vouilloux-CPAM	Création	5	59 114 €
Saint-Gervais	Place des Anciens Combattants d'AFN	Création	4	49 416 €
Saint-Gervais	Bionnay	Création	4	49 600 €
Saint-Gervais	Parking DMC	Remplacement	5	60 584 €
TOTAL			42	457 062 €

Les **colonnes aériennes d'ordures ménagères** permettant d'équiper le coteau **de Passy** en remplacement des bacs roulants ont été commandées pour un montant total de **49 000 €**. Ces colonnes seront ensuite déployées sur d'autres secteurs au fur et à mesure du déploiement des conteneurs semi-enterrés.

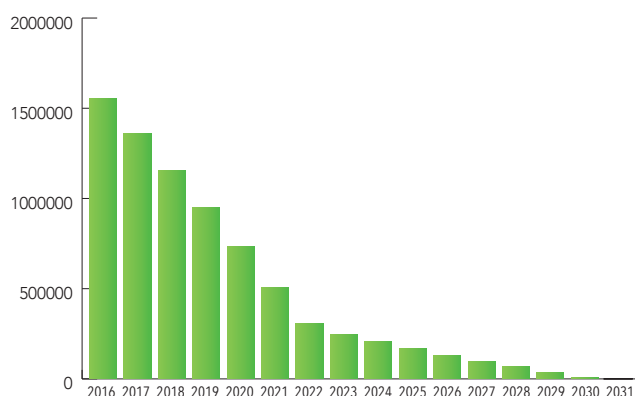
Enfin, une première tranche de travaux de **mise aux normes des déchèteries** a pu être lancée pour un montant de **216 000 €**. Ils concernent la mise en place de garde-corps, la sécurité incendie ou encore la création de locaux destinés aux déchets dangereux spéciaux (DDS). Ce dernier poste a été pris en charge par le SITOM afin d'encourager le développement de la filière organisée par l'écoorganisme ECO DDS.

BILAN FINANCIER GLOBAL

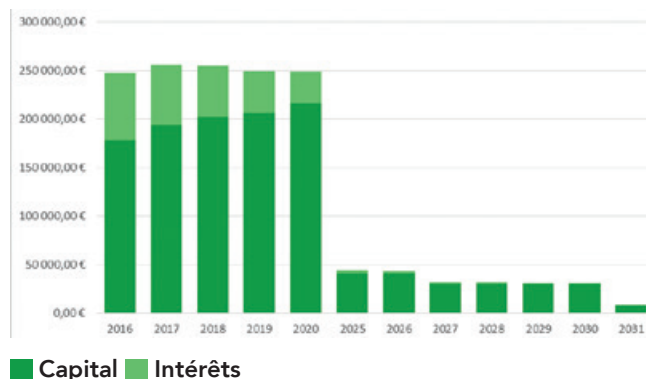
— La dette

La dette de la CCPMB provient du transfert des emprunts des communes, suite à la reprise de la compétence le 1er janvier 2013. Un nouveau prêt de 450K€ à La Banque Postale a été contracté et sera perçu en tout début d'année 2016.

ÉVOLUTION DU CRD



FLUX DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE



PROFIL D'EXTINCTION PAR EXERCICE ANNUEL DU 01/01/2016 AU 31/12/2031

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	Evolution du CRD
2016	1 731 528 €	178 712 €	68 596 €	247 308 €	1 552 816 €
2017	1 552 816 €	194 157 €	61 522 €	255 679 €	1 358 659 €
2018	1 358 659 €	202 520 €	52 497 €	255 017 €	1 156 140 €
2019	1 156 140 €	206 523 €	43 032 €	249 555 €	949 617 €
2020	949 617 €	215 790 €	33 242 €	249 033 €	733 826 €
2021	733 826 €	225 546 €	22 965 €	248 511 €	508 280 €
2022	508 280 €	203 919 €	12 174 €	216 093 €	304 360 €
2023	304 360 €	55 948 €	6 147 €	62 094 €	248 413 €
2024	248 413 €	39 842 €	4 829 €	44 671 €	208 571 €
2025	208 571 €	40 297 €	3 851 €	44 149 €	168 274 €
2026	168 274 €	40 774 €	2 853 €	43 627 €	127 500 €
2027	127 500 €	30 000 €	2 023 €	32 023 €	97 500 €
2028	97 500 €	30 000 €	1 501 €	31 501 €	67 500 €
2029	67 500 €	30 000 €	979 €	30 979 €	37 500 €
2030	37 500 €	30 000 €	457 €	30 457 €	7 500 €
2031	7 500 €	7 500 €	33 €	7 533 €	0 €
TOTAL		1 731 528 €	316 700 €	2 048 229 €	

L'année 2017 doit permettre une accélération de la mise en œuvre du plan d'actions pour l'optimisation du service déchets de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, notamment concernant la gestion des déchèteries :

- **Mettre en place du contrôle d'accès** par lecture de plaques minéralogiques et facturation des apports professionnels en déchèteries
- **Finaliser les travaux** de mise aux normes dans les déchèteries
- **Poursuivre de l'optimisation des moyens** humains et matériels : temps de travail, lieux de vidage, utilisation des véhicules
- **Engager le plan de renouvellement** et de réduction du parc de matériel de collecte
- **Poursuivre du déploiement de l'apport volontaire** (conteneurs semi-enterrés) sur les communes déjà équipées en partie
- **Résoudre les difficultés** identifiées dans la collecte pour améliorer la sécurité, ses équipages et la propreté urbaine
- **Mettre à jour et suivre l'analyse des coûts** du service déchets en lien avec le plan d'optimisation
- **Développer la communication** autour du service de collecte et des déchèteries en collaboration avec le SITOM.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DU MONT-BLANC
648 chemin des Prés Caton • PAE du Mont-Blanc • 74190 PASSY
04 50 78 12 10 • accueil@ccpmb.fr
www.ccpmb.fr